



Communauté métropolitaine
de Montréal



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Étape 1: caractérisation et bilans des matières résiduelles



Appel de propositions de services

Termes de Référence



TABLE DES MATIÈRES

Section I: Devis général

1	APPEL DE PROPOSITIONS	1
2	TERMES DE RÉFÉRENCE et DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES	1
3	CONTENU DES PROPOSITIONS	2
3.1	Document n° 1: <u>l'Offre Technique</u>	2
3.2	Document n° 2: <u>Présentation détaillée de la firme</u>	3
3.3	Document n° 3: <u>Offre Financière</u>	3
4	RÉCEPTION DES PROPOSITIONS par la CMM	4
5	DURÉE DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS	5
6	ÉVALUATION DES PROPOSITIONS	5
7	PRIX PROPOSÉS	5
8	OCTROI D'UN MANDAT	6
9	FACTURATION	6
10	RÉSILIATION D'UN MANDAT	6
11	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES et RESPONSABLE DU MANDAT	7

Section II: Devis particulier

1	LE PROJET	1
1.1	Étapes de l'élaboration du Plan de gestion.....	1
1.2	Le présent mandat	1
1.3	Territoire couvert par le présent mandat	2
2	PARAMÈTRES TECHNIQUES DE L'ÉTUDE	3
2.1	Renseignements existants.....	3
2.2	Données sur les populations.....	3
2.3	Caractérisation du territoire couvert.....	4
2.4	Caractérisation des matières résiduelles.....	4
2.5	Bilans des matières résiduelles.....	6
2.6	Inventaires	7
2.7	Synthèse et bilan des données	8
2.8	Suivi du progrès de l'étude.....	9
2.9	Livrables.....	9
3	EXPERTISE, ÉCHÉANCIER ET COÛT	11
3.1	Personnel assigné au mandat.....	11
3.2	Échéancier de réalisation de l'étude.....	11
3.3	Montant de l'offre, bordereau et calendrier de paiement	12
4	GRILLE D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS	13
5	LEXIQUE DES ABBRÉVIATIONS UTILISÉES	14

Annexe 1: Page de signature de la proposition

Annexe 2: Modèle d'étiquette d'identification à afficher sur l'emballage d'une Proposition

Annexe 3: Municipalités incluses dans le présent mandat

Annexe 4: Carte de localisation des municipalités incluses dans le présent mandat

Annexe 5: Modèle de présentation succincte de la firme

Annexe 6: Modèle de présentation succincte des compétences de la firme

Annexe 7: Modèle de présentation succincte du personnel clé proposé

TERMES DE REFERENCE

Section I : Devis général

Titre du mandat:

Plan de gestion des matières résiduelles
Étape 1: caractérisation et bilans des matières résiduelles

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est vue conférer par le gouvernement du Québec la responsabilité d'élaborer un *Plan de gestion des matières résiduelles* sur son territoire, en conformité avec les objectifs gouvernementaux énoncés dans le Plan d'action québécois sur les matières résiduelles 1998-2008.

Les présents Termes de Référence précisent les renseignements nécessaires aux Consultants pour la préparation d'une proposition conforme aux besoins de la CMM.

1 APPEL DE PROPOSITIONS

La CMM souhaite obtenir la collaboration d'experts par l'octroi d'un mandat de services professionnels, suite à un appel public de propositions à des firmes professionnelles (ou des groupements de firmes) oeuvrant dans le domaine des matières résiduelles.

L'objet du mandat est décrit dans la Section II: Devis particulier du mandat.

La firme choisie exécutera son mandat à titre de Consultant sous la direction de la CMM.

Les propositions doivent être présentées par une firme (ou par la firme chef-de-file dans le cas d'un Groupement de firmes) ayant une place d'affaires au Québec.

2 TERMES DE RÉFÉRENCE et DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Les firmes intéressées doivent se procurer une copie des Termes de Référence et Documents d'appel d'offres (DAO) à la Réception de la CMM, à son siège social à l'adresse indiquée plus loin.

Les firmes doivent impérativement inscrire leur nom, adresse, nos. de téléphone et de fax, ainsi que leur adresse électronique dans le Registre d'émission des DAO de la CMM; ces renseignements serviront le cas échéant à l'émission d'addenda.

3 CONTENU DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être contenues dans les trois documents distincts suivants.

3.1 Document n° 1: l'Offre Technique

Ce document comprend:

- une lettre d'introduction,
- une présentation succincte de la firme, selon le modèle de formulaire montré en annexe;
- une présentation succincte des compétences de la firme dans le domaine des matières résiduelles, selon le modèle de formulaire montré en annexe,
- une présentation succincte des compétences du personnel clé dans les domaines pertinents au présent mandat, selon le modèle de formulaire montré en annexe,
- une présentation détaillée de la compréhension de la problématique et du présent mandat,
- une présentation détaillée de la méthodologie proposée par la firme, divisée en activités distinctes,
- un échéancier d'exécution des activités et de livraison du Rapport,
- et une présentation détaillée des tâches accomplies par le personnel proposé dans chaque activité.
- La firme peut proposer en supplément à ce qui est demandé dans les Termes de Référence toute variante technique de méthodologie ou d'activité qu'elle croit utile à la CMM. Dans ce cas, la firme doit présenter cette variante en Annexe, et y expliquer clairement la nature et les particularités de la variante proposée ainsi que les bénéfices qu'elle comporte pour la CMM.

3.2 Document n° 2: Présentation détaillée de la firme

Ce document, fourni à titre de référence, comprend:

- les Curriculum Vitae du personnel clé proposé pour l'exécution des diverses tâches décrites dans l'Offre Technique,
- et toutes fiches de présentation détaillée de leur firme, brochures publicitaires et / ou listes de réalisations passées dans les domaines relatifs au présent projet.

3.3 Document n° 3: Offre Financière

Ce document comprend:

- une copie de l'échéancier d'exécution des activités proposé dans l'Offre Technique;
- un **bordereau** énonçant les **montants forfaitaires** d'honoraires et de dépenses demandés pour l'exécution de chaque activité, selon le modèle indiqué dans le Devis particulier; tous les montants demandés pour chaque activité sont indiqués hors taxes; les taxes sont indiquées séparément puis totalisées en fin de bordereau;
- TOUTES LES PAGES DU BORDEREAU DOIVENT ÊTRE INITIALÉES;
- la **signature de l'offre**, sur une copie de la page de Signature de la proposition de la firme montrée en annexe,
- et, le cas échéant,
 - o si la proposition est remise par une firme incorporée, la résolution du Conseil autorisant le signataire à signer l'offre,
 - o si la proposition est remise par un Groupement de firmes, la Convention de groupement identifiant toutes les firmes membres du Groupement et désignant la firme chef-de-file du Groupement ainsi que le nom du représentant autorisé.

- Si la firme a annexé une variante technique, l'Offre Financière doit présenter séparément l'échéancier et le bordereau relatif à l'exécution de telle variante.

4 RÉCEPTION DES PROPOSITIONS par la CMM

- La firme remet sa Proposition dans un emballage scellé, identifié du nom du proposant selon le modèle d'étiquette reproduit en annexe, et contenant deux enveloppes scellées.
- L'**enveloppe n° 1** est identifiée "Offre technique" et contient:
 - o une copie identifiée "**ORIGINAL**" de l'Offre Technique et de la Présentation détaillée de la firme,
 - o et dix copies identifiées "**COPIE**" de l'Offre Technique seulement.
- L'**enveloppe n° 2** est identifiée "Offre financière" et contient:
 - o une copie identifiée "**ORIGINAL**" de l'Offre Financière,
 - o et dix copies identifiées "**COPIE**" de l'Offre Financière.
- La Proposition doit se trouver physiquement au siège social de la CMM:

Communauté métropolitaine de Montréal

1002 rue Sherbrooke ouest

(Tour Scotia) 24^e étage

Montréal (Québec) H3A 3L6

avant **12h00** le **vendredi 1^{er} mars 2002**.

- Toutes les propositions remises à la CMM deviennent sa propriété, et ne seront pas retournées aux proposants.
- Cependant, dans le cas d'une proposition remise en retard ou évaluée techniquement trop faible selon la grille d'évaluation, l'enveloppe scellée identifiée "Offre financière" sera retournée non decachetée à la firme.

- Les renseignements suivants indiqués dans les propositions reçues seront considérés du domaine public et pourront être divulgués suite à l'adjudication du mandat:
 - o le nom et l'adresse de tous les proposants,
 - o la note méritée et le prix demandé par l'adjudicataire,
 - o et les éléments de non-conformité de toute proposition non conforme.
- Après l'adjudication du mandat, la CMM informera chaque proposant, à sa demande, de la note et du rang mérité par sa proposition.
- Les proposants préparent leur proposition et répondent au présent appel d'offres sans frais pour la CMM.

5 DURÉE DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS

Toute proposition demeure valide pour une période de **120 jours** suivant l'ouverture des propositions.

6 ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

- La CMM évaluera les propositions en comité, en fonction de la grille et des critères d'évaluation précisés dans les Termes de Référence.
- La CMM pourra retenir les services du proposant ayant présenté l'offre qu'elle jugera la plus intéressante.
- La CMM peut rejeter toute proposition non conforme à ses attentes, ou même l'ensemble des propositions reçues. Elle n'est pas tenue d'accepter l'une quelconque des propositions reçues.

7 PRIX PROPOSÉS

- Tout prix forfaitaire proposé est ferme pour toute la durée du mandat.
- Toute rémunération selon la méthode horaire est calculée selon le barème le plus récent de l'Arrêté-en-Conseil n° 1235 du gouvernement du Québec.

8 OCTROI D'UN MANDAT

- Tous les proposants seront avisés par courrier électronique de l'octroi du mandat et du nom du mandataire.
- Le mandataire choisi sera convoqué à la réunion de démarrage du projet.
- Tout mandat accordé par la CMM à l'adjudicataire est non cessible ni transférable.

9 FACTURATION

- Les factures doivent être préparées et présentées à la CMM, à l'attention du responsable du mandat (identifié plus loin) conformément aux particularités décrites dans le Devis particulier, s'il y en a, ou sinon elles doivent être présentées mensuellement.
- La facture des honoraires et dépenses calculables selon la méthode horaire doit être accompagnée des pièces justificatives appropriées.
- La facture des montants forfaitaires ne doit pas être accompagnée de pièces justificatives; elle doit cependant attester du pourcentage d'avancement ou de l'achèvement de l'activité ou du livrable visé par tels forfaits.
- La CMM acquittera les factures conformes dans les 30 jours de leur réception.

10 RÉSILIATION D'UN MANDAT

- La CMM peut résilier un mandat octroyé
 - o si l'adjudicataire est ou devient incapable de l'exécuter,
 - o si l'adjudicataire fait faillite,
 - o si la CMM ne requiert plus l'objet du mandat.
- Si la CMM résilie le mandat avant son achèvement par l'adjudicataire,
 - o cette résiliation se fait sans préjudice au droit de la CMM de prendre les dispositions qui s'imposent relativement au mandat accordé,

- et la CMM conserve tous ses recours en justice;
- la CMM paiera seulement les sommes dues au moment de la résiliation du mandat,
- et l'adjudicataire ne peut prétendre à aucune indemnité ou compensation supplémentaire.

11 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES et RESPONSABLE DU MANDAT

Toute communication, question ou clarification au sujet du présent appel de propositions doit être acheminée par écrit au responsable du mandat:

La Communauté métropolitaine de Montréal

M. Jacques J. Trottier, ing., M.Sc.A.

Conseiller, Environnement

Tél. 514 350-2556; fax 514 350-2599; courriel jtrottier@cmm.qc.ca

Les réponses seront faites par écrit et transmises par courriel, ou sinon par fax, à tous ceux qui se sont inscrits dans le Registre d'émission des Documents d'appel d'offres.



TERMES DE REFERENCE

Section II : Devis particulier

1 LE PROJET

1.1 Étapes de l'élaboration du Plan de gestion

L'élaboration du Plan de gestion est prévue en quatre étapes:

- Étape I: Collecte de données relatives aux matières résiduelles (MR);
- Étape II: Élaboration du Plan de gestion 2008 – 2018;
- Étape III: Consultations publiques;
- Étape IV: Adoption et mise en oeuvre du Plan de gestion.

1.2 Le présent mandat

Le présent mandat consiste à réaliser l'Étape I du Plan de gestion, c'est-à-dire obtenir, compiler et mettre à jour les données de base qui serviront à l'élaboration subséquente du Plan de gestion, et préparer le Rapport qui constituera le Tome 1 du Plan de gestion. Ces données comprennent:

- la caractérisation des MR produites sur le territoire de la CMM, tant d'origine domestique que d'origine industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI),
- la confection de bilans de masse par type de MR,
- l'inventaire des infrastructures existantes dédiées à la collecte, au transport, au tri, au traitement et à l'élimination des MR,
- l'inventaire des entreprises ou organismes oeuvrant dans ces domaines,
- l'inventaire des technologies disponibles actuellement dans ces domaines,

- et l'inventaire et la description des méthodes utilisées actuellement par les villes dans leur gestion des MR (types de contrat, échéances, etc.).

1.3 Territoire couvert par le présent mandat

Le territoire de la CMM englobe 64 municipalités membres. Toutefois, pour les fins du présent mandat, le territoire de référence est légèrement différent, et comprend les municipalités suivantes:

- la ville de Montréal;
- la ville de Longueuil;
- la ville de Laval;
- et toutes les municipalités faisant partie des municipalités régionales de comté (MRC) suivantes:
 - o L'Assomption (7 municipalités);
 - o Les Moulins (2 mun.);
 - o Thérèse-de-Blainville (7 mun.);
 - o Mirabel (1 mun.);
 - o Deux-Montagnes (7 mun.);
 - o Vaudreuil-Soulanges (23 mun.);
 - o Roussillon (11 mun.);
 - o La Vallée-du-Richelieu (13 mun.);
 - o Lajemmerais (6 mun.).

Ainsi 80 municipalités sont considérées par le présent mandat. La liste complète des municipalités à considérer est jointe en annexe.

2 PARAMÈTRES TECHNIQUES DE L'ÉTUDE

2.1 Renseignements existants

Plusieurs organismes ont déjà publié divers rapports et documents concernant la caractérisation des matières résiduelles et les technologies et processus existants ou nouveaux de collecte, de traitement et d'élimination. Particulièrement en ce qui concerne la caractérisation de certains types de MR, les résultats sont essentiellement de nature statistique et représentent des probabilités plutôt que des données exactes. Le présent mandat ne vise donc pas à remettre en question les données déjà établies et généralement considérées comme valides ni à tenter d'augmenter leur précision; il vise plutôt à minimiser l'envergure de la collecte de données et du budget nécessaire à cette étape en utilisant telles quelles les données validées déjà existantes et disponibles, et en consacrant plutôt les efforts aux tâches de compléter les données manquantes et de mettre à jour les renseignements désuets.

Les publications suivantes doivent être prises en compte lors de la compilation des différents tableaux de données du présent projet.

- Caractérisation des déchets industriels et commerciaux ainsi que des déchets de démolition et des déchets spéciaux (Décembre 1989), par Serrener Consultation inc. et ÉconAB inc., pour la ville de Montréal;
- Caractérisation des matières résiduelles au Québec (Décembre 2000), par le groupement Chamard et Associés, Centre de recherche industrielle du Québec, Roche ltée, pour Recyc-Québec;
- Comprendre les facteurs clés de la valorisation des matières plastiques résiduelles, Rapport final (Septembre 2001), par Dessau-Soprin inc., pour IPEC et Recyc-Québec;
- Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (Mai 2001), par l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles.

2.2 Données sur les populations

La CMM a établi les données démographiques à utiliser pour fins de planification, selon l'année de départ de l'étude, fixée à 2001, et les années horizons moyen terme 2008 et long terme 2018. Les

données démographiques sont ventilées par unité de planification et par arrondissement de Montréal. Ces données seront fournies au Consultant en début d'étude.

2.3 Caractérisation du territoire couvert

Le territoire couvert par l'étude doit être illustré sur une carte globale de la CMM, à l'échelle 1:100,000 (sur format A0). Les limites de la CMM, de chaque municipalité et de chaque MRC doivent être illustrées, de même que les grands axes routiers, les périmètres urbanisés, les zones vertes et les principaux cours d'eau. Les municipalités situées hors CMM mais prises en compte dans les inventaires et bilans, de même que les municipalités de la CMM non prises en compte dans le présent mandat doivent être illustrées de façon distincte.

À l'intérieur des municipalités, les zones d'occupation du sol homogène doivent être délimitées sur la carte: le résidentiel à faible densité et à haute densité; les zones industrielles, commerciales et institutionnelles; les grands parcs, etc. Le Consultant doit obtenir également de chaque municipalité ou MRC les périmètres d'urbanisation actuel (2001) et prévus; cette information est nécessaire pour élaborer des prévisions de production de MR.

La localisation des infrastructures relatives à la gestion des MR doit également être illustrée sur la carte. Dans la mesure où certaines infrastructures utilisées présentement par des municipalités concernées se situent hors de cette carte, une autre carte à une échelle appropriée devra être produite pour montrer l'emplacement de telles infrastructures et leurs routes d'accès (ex. les lieux d'enfouissement, les dépôts de pneus hors d'usage utilisés par les commerçants, etc.).

2.4 Caractérisation des matières résiduelles

Le présent mandat doit établir un portrait complet et intégré de la nature et des quantités de matières résiduelles produites présentement sur le territoire à l'étude, tant pour les MR domestiques que pour celles des industries, commerces et institutions (ICI). Ce portrait doit être présenté pour tous les types de MR identifiés dans le Plan d'action québécois sur la gestion des MR et pour lesquels des objectifs de détournement de l'enfouissement ont été fixés par le gouvernement:

MR domestiques: verre, plastique, métal, fibres, encombrants, mat. putrescible	60 %
MR domestiques: huiles, peintures, pesticides	75 %

MR domestiques: autres résidus domestiques dangereux (RDD)	60 %
MR domestiques: textiles	50 %
MR domestiques: contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses)	80 %
MR domestiques: aluminium non consigné	20 %
MR ICI: pneus	85 %
MR ICI: métaux et verre	95 %
MR ICI: plastique, fibres, bois, papiers et textiles	70 %
MR ICI: matière putrescible	60 %
MR valorisables de l'industrie de la construction (fibres, bois, granulats, métal)	60 %
autres MR spéciales (boues de stations d'épuration d'eaux usées, cendres, etc.)	

Relativement aux MR domestiques, la composition détaillée retenue par la CMM est celle publiée dans le rapport Caractérisation des matières résiduelles au Québec (Décembre 2000) identifié précédemment. Il n'est pas nécessaire de prévoir d'autres échantillonnages et caractérisations pour ces MR domestiques usuelles (le contenu du "sac vert").

Relativement aux MR produites par les ICI, leur composition doit être établie par le Consultant à partir des renseignements existants et complétée par un sondage postal. Toutes les industries, institutions ainsi que les commerces à grandes surfaces et centres d'achats doivent recevoir un questionnaire. L'objectif important de ce sondage est d'établir principalement la nature et les quantités de MR éliminées par les ICI dans un lieu d'enfouissement technique (LET), et accessoirement les taux de détournement actuels et potentiels de ces MR de l'enfouissement. Bien que dans la majorité des cas la collecte et la gestion des MR des ICI n'est pas de la responsabilité municipale, les quantités dirigées vers un LET auront un impact sur le Plan de gestion de la CMM et doivent être estimées.

Le sondage se fait par l'envoi, au nom de la CMM, d'un questionnaire que le Consultant prépare, et fait approuver par la CMM. La liste des destinataires est établie par le Consultant après coordination avec chacune des municipalités faisant partie de l'étude. Les frais de reproduction et les frais postaux impliqués par ce sondage sont remboursés (au coûtant) au Consultant par la CMM.

Dans l'éventualité où, de l'avis de la CMM, le taux de réponse des ICI au sondage est insuffisant, particulièrement pour les ICI grandes productrices de MR, le Consultant doit effectuer une relance téléphonique des ICI les plus importantes.

Relativement aux MR domestiques spéciales (boues de traitement et cendres), les quantités produites actuellement doivent être établies par le consultant.

2.5 Bilans des matières résiduelles

Les tonnages de MR produits sur le territoire à l'étude doivent être élaborés, par type de MR, pour l'année de départ 2001 de l'étude, ainsi que pour les années horizon 2008 et 2018. Les compilations doivent être faites par municipalité et par MRC, puis totalisées pour toutes les municipalités de la CMM et pour chacune des 10 unités de planification suivantes:

- la Couronne Nord Ouest (toutes les municipalités des MRC Deux-Montagnes, Mirabel et Thérèse-de-Blainville);
- la Couronne Nord Est (toutes les municipalités des MRC Les Moulins et L'Assomption);
- la ville de Laval;
- la ville de Montréal Partie Ouest (les arrondissements de Ahuntsic / Cartierville...);
- la ville de Montréal Partie Centre (les arrondissements Lasalle...);
- la ville de Montréal Partie Est (les arrondissements Anjou...);
- la ville de Longueuil;
- la Couronne Sud Ouest (MRC Vaudreuil-Soulanges);
- la Couronne Sud Centre (MRC Rousillon);
- la Couronne Sud Est (MRC Lajemmerais et La Vallée-du-Richelieu).

En outre, les compilations doivent être faites séparément pour les municipalités non membres de la CMM mais comprises dans les MRC pour lesquelles la CMM élabore le plan de gestion des MR.

Les prévisions de tonnages de MR domestiques doivent se faire à l'aide des projections démographiques énoncées précédemment. Les prévisions de tonnages produits par les ICI futures doivent se faire à

l'aide d'une estimation raisonnable de MR produites par hectare de zone industrielle / commerciale / institutionnelle, et des superficies nouvelles développées entre l'année de départ et les années horizons.

2.6 Inventaires

Le Consultant doit réaliser un inventaire des différents acteurs dans le domaine de la gestion des MR.

- Relativement aux entreprises et organismes oeuvrant dans ce domaine, le Consultant doit recenser toutes les entreprises commerciales, les associations, les organismes sans but lucratif, les sociétés d'économie sociale, les sociétés gouvernementales et para-gouvernementales, et les autres organisations analogues oeuvrant dans les domaines de la collecte des MR, du tri / récupération / recyclage, de la remise en état / réutilisation des matières récupérées, du transbordement / transport des MR, du compostage, de l'élimination dans des LET, des DMS, des incinérateurs, etc. Le Consultant doit également recenser les entreprises offrant la collecte de déchets spéciaux sur le territoire (médicaments périmés, piles, peintures, huiles usagées, etc.).
- Relativement aux infrastructures existantes, le Consultant doit recenser et localiser sur carte toutes les infrastructures existantes utilisées dans la gestion des MR (les éco-centres, les ressourceries, les centres de tri / récupération / recyclage, les centres de transbordement, les LET, les dépôts de matières sèches (DMS), incinérateurs, recycleurs, etc.). Pour chaque infrastructure recensée, le Consultant doit obtenir les tonnages manipulés durant les années récentes, par type de MR et par type de producteur (ex. municipalité, industrie, commerce, institution), les tarifs actuels de transport ou de traitement, la capacité résiduelle de traitement en sus des capacités utilisées actuellement et, le cas échéant, les conditions techniques (capacités limites, etc.) énoncées dans les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement (MENV).
- Relativement aux technologies actuellement disponibles, le Consultant doit recenser toutes les technologies éprouvées de même que celles annoncées comme étant en cours de mise au point et les projets pilotes pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des MR (ex. bacs, sacs bio-dégradables ou non, camions de collecte; divers procédés de compostage; divers procédés de valorisation; divers procédés d'élimination par enfouissement, incinération, méthanisation, bio-réaction). Le Consultant doit établir la liste sous forme tabulaire en incluant le

nom et les coordonnées des manufacturiers, les formats et capacités disponibles, les performances de fonctionnement, tout autre détail technique pertinent et les prix de vente suggérés. L'objectif du recensement des technologies est de pouvoir éventuellement les inclure dans divers scénarios de gestion, et donc de pouvoir établir correctement tous les intrants et les extrants de ces technologies. Le Consultant doit ajouter en annexe des pages descriptives du fonctionnement et illustrées de diagrammes et / ou photos pour les principales technologies recensées.

- Relativement aux municipalités / MRC exécutant actuellement la gestion des MR sur leurs territoires respectifs, le Consultant doit obtenir auprès d'elles:
 - o copie de la réglementation et / ou ententes en vigueur concernant la collecte et l'élimination des MR,
 - o une description du fonctionnement actuel de la gestion des MR (collecte par le secteur public ou l'entreprise privée, territoires impliqués et localisation sur carte, fréquences de collecte par type de MR, etc.),
 - o copie des contrats accordés aux firmes privées pour la collecte et l'élimination des MR, les collectes spéciales (RDD, feuilles, encombrants, éco-centres, etc.), incluant les aspects financiers et les dates d'échéance,

2.7 Synthèse et bilan des données

Le Consultant doit en conclusion de son étude produire des tableaux synthétisant toutes les données recueillies et tous les bilans projetés de MR. Les tableaux doivent présenter l'information de manière à identifier clairement, par municipalité, par MRC et par région:

- les tonnages produits par type de MR à l'année de départ et à chaque année horizon,
- les tonnages enfouis et ceux détournés de l'enfouissement à l'année de départ,
- les objectifs de tonnages à détourner de l'enfouissement en 2008, selon les objectifs du Plan d'action québécois.

2.8 Suivi du progrès de l'étude

La CMM convoquera le Consultant à une réunion de démarrage.

Durant l'exécution du mandat, la CMM convoquera des réunions pour coordonner le travail entre le Consultant et les autres intervenants et pour superviser le progrès de l'étude.

À la conclusion de son travail, le Consultant sera convoqué à une réunion de présentation de son rapport d'étude, version Préliminaire.

Des notes de réunion seront prises par la CMM, qui les distribuera au Consultant et aux autres intervenants.

2.9 Livrables

Les livrables attendus de cette étude sont les suivants.

- Le rapport d'étude, version Préliminaire, comprenant la totalité des renseignements recueillis et / ou élaborés par le Consultant, ainsi que les cartes, diagrammes, feuillets explicatifs et autres documents appropriés; ce rapport Préliminaire doit être complet, du point de vue du Consultant, et serait en principe reproductible tel quel comme rapport final si aucun commentaire ou aucune révision n'est demandée. Ce rapport Préliminaire est soumis à la CMM pour revue, commentaires et/ou approbation.
- Si le nombre ou la nature des commentaires émis le justifie, le consultant pourra devoir émettre d'autres versions Préliminaires révisées jusqu'à l'obtention de l'approbation du rapport par la CMM.
- Le rapport d'étude, version Finale, tel que révisé suite aux commentaires.

Chacun des livrables doit être remis à la CMM en une copie complète signée en original et reliée, plus une copie reproductible, portant également signature et non reliée. La reproduction du reproductible, pour fins de distribution à tous les intervenants, sera prise en charge directement par la CMM.

Le format des rapports est 8 1/2" x 11". Les cartes et croquis, jusqu'à 11" x 17", doivent être reliés avec le rapport; ceux de format plus grand doivent être insérés dans des pochettes reliées au rapport. La CMM fournira au Consultant une maquette pour la préparation de la page couverture des rapports.

3 EXPERTISE, ÉCHÉANCIER ET COÛT

3.1 Personnel assigné au mandat

La CMM assignera un Directeur de projet qui sera l'interlocuteur responsable de ce projet vis-à-vis du Consultant.

Le Consultant doit assigner un Chargé de projet à l'étude, qui sera l'interlocuteur responsable du Consultant vis-à-vis de la CMM. Le Chargé de projet doit détenir un diplôme universitaire ainsi qu'une expérience d'au moins cinq ans dans un domaine relié à la planification ou la gestion des matières résiduelles.

Le Chargé de projet doit détenir une expérience récente dans le genre d'expertise requise pour l'exécution du présent mandat. Cette expérience doit être visible dans son Curriculum Vitae annexé à la proposition du Consultant.

3.2 Échéancier de réalisation de l'étude

Le délai total alloué pour la réalisation de l'étude, depuis la réunion de démarrage jusqu'à la réunion de présentation du Rapport (version Préliminaire) est de **quatre mois**.

Le Consultant doit diviser son travail en diverses activités qu'il propose, et en illustrer la séquence et les durées par un diagramme à barres, à la semaine près. Les points repères suivants doivent y figurer: la réunion de démarrage, la réunion de présentation du Rapport (version Préliminaire) et la remise du Rapport Final.

3.3 Montant de l'offre, bordereau et calendrier de paiement

L'offre remise par la firme proposante est un montant forfaitaire global comprenant tous les honoraires et dépenses encourus pour l'exécution de son mandat. Ce montant forfaitaire global doit être inscrit dans un bordereau préparé par la firme proposante, et ventilé en forfaits partiels pour l'exécution de chaque activité identifiée dans l'offre.

Le bordereau doit être établi selon le modèle suivant:

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Étape 1: caractérisation et bilans	
Bordereau des forfaits proposés (incluant honoraires et dépenses)	
Activité	Forfait global
Activité n° 1	Forfait n° 1 \$
Activité n° 2	Forfait n° 2 \$
Activité n° ...	Forfait n° ... \$
forfait total facturable pour Honoraires et Dépenses	Sous-total \$
TPS 7.0 %	TPS \$
sous-total	
TVQ 7.5 %	TVQ \$
montant total du mandat	Total \$

Les honoraires et dépenses seront facturés par le Consultant en quatre étapes:

Date de facturation	% du forfait total facturable
1ère facture: fin du mois suivant la réunion de démarrage	30 %
2è facture: fin du mois suivant la 1ère facture	30 %
3è facture: à la remise du Rapport Préliminaire	30 %
4è facture: à l'approbation du Rapport Final	10 %
Facturation totale	100 %

4 GRILLE D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les propositions soumises par les consultants seront évaluées en Comité, selon la grille suivante.

PROPOSITION TECHNIQUE		points
Critère d'évaluation		possibles
1	Compréhension du mandat	15
2	Méthodologie et structure des activités proposées	25
3	Expertise du Chargé de projet proposé	25
4	Expertise des autres membres du personnel proposés	10
	sous-total de la pondération technique	75
	Pointage minimal de la proposition technique pour que l'offre financière soit considérée	50
PROPOSITION FINANCIÈRE		points
Critère d'évaluation		possibles
5	Pro-rata suivant: 25 – 12.5 * prix du consultant / prix moyen des propositions ouvertes	de 0 à 25
	sous-total de la pondération financière	25
	pondération totale	100

Les critères d'évaluation sont précisés comme suit.

- 1- Compréhension du mandat: évaluation de la compréhension par le proposant de la problématique du présent mandat, des besoins de la CMM et de la nature des services qu'elle requiert.
- 2- Méthodologie: évaluation qualitative de la structure organisationnelle, du morcellement des activités et de la méthodologie proposée pour la réalisation du mandat et le respect des échéanciers, ainsi que de la cohérence de l'équipe proposée et des moyens mis en oeuvre.
- 3- Chargé de projet: évaluation de l'expérience générale du chargé de projet dans l'exécution et la gestion de projets, de son expertise dans les types de discipline impliqués dans le présent mandat, et de son habileté à mener tels projets à bon terme. Si la firme proposante est un groupement, l'expérience du Chargé de projet à diriger un groupement est évaluée.

NOTE IMPORTANTE: Le Chargé de projet proposé par la firme constitue une part importante de la proposition, est évalué comme tel par la CMM, et fait partie intégrante de tout mandat qui

pourrait être accordé. La firme ne peut changer son Chargé de projet durant la période d'évaluation des propositions, sous peine de voir sa proposition disqualifiée. La firme ne peut changer son Chargé de projet après adjudication d'un mandat sans le consentement écrit de la CMM.

- 4- Expertise des autres membres du personnel: évaluation seulement des autres membres proposés par la firme dans l'équipe d'exécution des tâches reliées à la production des livrables et dirigés par le Chargé de projet. La CMM ne requiert pas de connaître le personnel dédié aux activités d'administration et de gestion du mandat et aux activités cléricales du proposant, et ne l'évalue pas.

5 LEXIQUE DES ABBRÉVIATIONS UTILISÉES

CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
DMS	Dépôt de matières sèches
ICI	Industries, commerces et institutions
LET	Lieu d'enfouissement technique
MENV	Ministère de l'Environnement
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
RDD	Résidus domestiques dangereux





Communauté métropolitaine
de Montréal

ANNEXES



Communauté métropolitaine
de Montréal

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Étape 1: caractérisation et bilans des matières résiduelles

SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE LA FIRME



Nom de la firme proposantante _____

Adresse de la firme _____

Code postal _____ N° tél. _____ N° fax _____

Nom du représentant autorisé, _____

son titre, _____

son adresse courriel. _____

Signature du représentant _____

Date de signature _____

Initialer toutes les pages du bordereau. Joindre sur des pages séparées, le cas échéant (cocher la case):

- la résolution du conseil de la firme autorisant son représentant à signer la présente offre,
- la convention de Groupement signée par toutes les firmes membres du Groupement présentant l'offre, et désignant le représentant autorisé à agir comme chef-de-file du Groupement et à signer la présente offre.

Annexe 2: Modèle d'étiquette d'identification à afficher sur l'emballage d'une Proposition.

NOM DE LA FIRME PROPOSANTE

Adresse de la firme

Appel de propositions:

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Étape 1: caractérisation et bilans des matières résiduelles

Date de remise: **vendredi 1^{er} mars 2002** avant 12h00

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

1002 rue Sherbrooke ouest, 24^e étage

Montréal (Québec) H3A 3L6

à l'attention de Mme Nicole Lafond, greffière

Annexe 3: Municipalités incluses dans le présent mandat

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL		Annuaire des municipalités		
Données démographiques	2002/01/18	popul.	km2	popul.
Villes & arrondissements	MRC,	2000		2001
Montréal				
<i>Montréal Ouest</i>				
Ahuntsic / Cartierville	23 Montréal (M08)	124,546		127,240
Beaconsfield / Baie d'Urfé	07 Montréal	22,637	17.34	22,906
Côte-St-Luc / Hampstead / Mtl-Ouest	10 Montréal	40,630	10.74	41,337
DDO / Roxboro	11 Montréal	53,701	17.27	54,657
Dorval / Île Dorval	01 Montréal	17,301	20.82	17,523
Île Bizard / S-Geneviève / S-Anne-de-Bellevue	06 Montréal	22,273	39.03	22,985
Kirkland	03 Montréal	19,894	10.28	20,679
Lachine	27 Montréal	40,053	19.46	41,122
Pierrefonds / Senneville	13 Montréal	55,432	32.31	56,810
Pointe-Claire	08 Montréal	28,823	19.16	29,365
Saint-Laurent	15 Montréal	76,342	46.28	78,509
sous-total: Montréal Ouest		501,632	232.69	513,133
<i>Montréal Centre</i>				
Notre-Dame-de-Grâces / Côte-des-Neiges	26 Montréal (M04+M05)	165,504		169,084
Lasalle	17 Montréal	73,316	16.42	74,952
Mont-Royal	02 Montréal	18,100	7.43	18,572
Outremont	05 Montréal	21,825	3.67	22,238
Plateau Mont-Royal	21 Montréal (M06)	84,950		86,788
Sud-Ouest	20 Montréal (M03)	67,021		68,471
Verdun	12 Montréal	60,521	12.30	62,484
Ville-Marie	19 Montréal (M01+M02)	67,659		69,123
Westmount	04 Montréal	19,922	3.96	20,253
sous-total: Montréal Centre		578,818	43.78	591,965
<i>Montréal Est</i>				
Anjou	09 Montréal	37,758	13.53	38,715
Hochelaga Maisonneuve / Mercier	22 Montréal (M11+M12)	143,154		146,250
Montréal-Nord	16 Montréal	82,188	11.03	85,077
Pte-aux-Tr. / Riv.-des-Pr. / Montréal-Est	18 Montréal (M13+M14+)	106,956	12.36	109,275
Rosemont / Petite Patrie	24 Montréal (M10)	89,835		91,778
St-Léonard	14 Montréal	71,891	13.63	73,295
Villeray / Parc Extension / St-Michel	25 Montréal (M07+M09)	183,612		187,584
sous-total: Montréal Est		715,394	50.55	731,974
Ancien Montréal			176.74	
total: Montréal		1,795,844	503.76	1,837,072
Laval		349,910	245.40	352,402

Longueuil				
Boucherville	Longueuil	37,581	69.33	37,488
Brossard	Longueuil	66,110	44.77	66,987
Greenfield Park	Longueuil	17,681	4.58	17,761
Longueuil	Longueuil	131,017	42.76	132,385
Saint-Bruno de Montarville	Longueuil	24,392	41.89	24,528
Saint-Hubert	Longueuil	79,164	63.21	79,563
Saint-Lambert / Lemoyne	Longueuil	26,893	7.38	26,978
total: Longueuil		382,838	273.92	385,690
Couرونne Nord				
<i>Couرونne Nord Ouest</i>				
Blainville	Thérèse-de-Blainville	35,600	54.62	37,111
Boisbriand	Thérèse-de-Blainville	27,246	26.43	27,473
Bois-des-Filions	Thérèse-de-Blainville	7,768	4.32	7,868
Deux-Montagnes	Deux-Montagnes	17,505	5.82	17,578
Lorraine	Thérèse-de-Blainville	9,698	5.98	9,683
Mirabel	Mirabel	26,659	477.86	28,010
Oka	Deux-Montagnes	3,055	67.21	3,184
Pointe-Calumet	Deux-Montagnes	5,920	4.89	5,872
Rosemère	Thérèse-de-Blainville	13,816	10.35	13,940
Sainte-Anne-des-Plaines	Thérèse-de-Blainville	13,175	92.22	13,346
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Deux-Montagnes	8,695	9.01	8,659
Sainte-Thérèse	Thérèse-de-Blainville	24,524	8.62	24,603
Saint-Eustache	Deux-Montagnes	41,931	70.61	41,295
Saint-Joseph-du-Lac	Deux-Montagnes	5,073	40.81	4,976
sous-total: Couرونne Nord Ouest		240,665	878.75	243,598
<i>Couرونne Nord Est</i>				
Charlemagne	L'Assomption	6,009	1.95	5,922
L'Assomption	L'Assomption	16,204	100.09	16,051
Le Gardeur	L'Assomption	18,277	44.00	18,123
Mascouche	Les Moulins	29,856	107.95	29,871
Repentigny	L'Assomption	56,460	24.42	56,042
Saint-Sulpice	L'Assomption	3,495	37.00	3,497
Terrebonne	Les Moulins	83,855	155.45	83,657
sous-total: Couرونne Nord Est		214,156	470.86	213,163
total: Couرونne Nord		454,821	1,349.61	456,761
Couرونne Sud				
<i>Couرونne Sud Ouest</i>				
Beauharnois	Beauharnois-Salaberry	11,599	73.05	11,686
Hudson	Vaudreuil-Soulanges	4,753	21.62	4,811
Île Cadieux	Vaudreuil-Soulanges	125	0.62	125
Île Perrot	Vaudreuil-Soulanges	9,562	4.86	9,603
Les Cèdres	Vaudreuil-Soulanges	5,413	78.31	5,465
Notre-Dame de l'Île Perrot	Vaudreuil-Soulanges	8,451	28.14	8,737
Pincourt	Vaudreuil-Soulanges	9,999	8.36	10,155
Pointe-des-Cascades	Vaudreuil-Soulanges	956	2.66	981

Saint-Lazare	Vaudreuil-Soulanges		13,309	67.59	13,953
Terrasse-Vaudreuil	Vaudreuil-Soulanges		2,021	1.08	2,061
Vaudreuil-Dorion	Vaudreuil-Soulanges		19,962	73.18	20,650
Vaudreuil-sur-le-Lac	Vaudreuil-Soulanges		960	1.73	964
sous-total: Couronne Sud Ouest			87,110	361.20	89,191
<i>Couronne Sud Centre</i>					
Candiac	Rousillon		12,687	16.40	12,969
Châteauguay	Rousillon		42,291	35.37	42,097
Delson	Rousillon		7,222	7.30	7,265
La Prairie	Rousillon		19,483	43.53	19,482
Léry	Rousillon		2,430	10.98	2,370
Mercier	Rousillon		9,904	45.89	9,883
Saint-Constant	Rousillon		23,271	57.04	23,270
Sainte-Catherine	Rousillon		16,128	9.06	16,206
Saint-Isidore	Rousillon		2,377	52.00	2,420
Saint-Mathieu	Rousillon		1,945	32.27	1,997
Saint-Philippe	Rousillon		3,881	61.66	3,917
sous-total: Couronne Sud Centre			141,619	371.50	141,876
<i>Couronne Sud Est</i>					
Beloeil	La Vallée-du-Richelieu		19,806	24.00	19,655
Calixa-Lavallée	Lajemmerais		499	32.42	488
Carignan	La Vallée-du-Richelieu		5,904	62.39	5,976
Chambly	La Vallée-du-Richelieu		20,880	25.01	20,938
Contrecoeur	Lajemmerais		5,332	61.56	5,301
McMasterville	La Vallée-du-Richelieu		4,108	3.00	4,077
Mont Saint-Hilaire	La Vallée-du-Richelieu		14,502	38.96	14,710
Otterburn Park	La Vallée-du-Richelieu		8,142	5.20	8,171
Richelieu	Rouville		4,965	29.75	4,981
Saint-Amable	Lajemmerais		7,668	38.04	7,590
Saint-Basile-le-Grand	La Vallée-du-Richelieu		12,822	34.82	12,748
Sainte-Julie	Lajemmerais		27,437	47.78	27,670
Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville	Rouville		2,978	75.98	2,991
Saint-Mathias-sur-Richelieu	Rouville		4,298	48.22	4,296
Saint-Mathieu-de-Beloeil	La Vallée-du-Richelieu		2,255	39.26	2,240
Varennnes	Lajemmerais		20,892	93.96	20,720
Verchères	Lajemmerais		4,847	72.77	4,898
sous-total: Couronne Sud Est		781,216	167,335	733.12	167,450
total: Couronne Sud			396,064	1,465.82	398,517
Total: CMM (64 villes)		14 MRC	3,379,477	3,838.51	3,430,442

Autres municipalités à prendre en compte pour l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles				
Municipalités à AJOUTER				
Couronne Nord Ouest				
Saint-Placide	Deux-Montagnes	1,587	41.95	1,602
sous-total: Couronne Nord Ouest		1,587	41.95	1,602
Couronne Nord Est				
L'Épiphanie (V)	L'Assomption	4,246	2.46	4,286
L'Épiphanie (P)	L'Assomption	2,877	55.32	2,904
sous-total: Couronne Nord Est		7,123	57.78	7,190
total: Couronne Nord		8,710	99.73	8,792
Couronne Sud Ouest				
Coteau-du-Lac	Vaudreuil-Soulanges	5,385	46.57	5,408
Les Coteaux	Vaudreuil-Soulanges	3,159	12.11	3,173
Pointe-Fortune	Vaudreuil-Soulanges	429	9.09	431
Rigaud	Vaudreuil-Soulanges	6,181	97.15	6,208
Rivière-Beaudette	Vaudreuil-Soulanges	1,455	19.62	1,461
Saint-Clet	Vaudreuil-Soulanges	1,592	38.61	1,599
Sainte-Justine-de-Newton	Vaudreuil-Soulanges	851	84.14	855
Sainte-Marthe	Vaudreuil-Soulanges	1,125	80.23	1,130
Saint-Polycarpe	Vaudreuil-Soulanges	1,672	70.80	1,679
Saint-Télesphore	Vaudreuil-Soulanges	762	59.62	765
Saint-Zotique	Vaudreuil-Soulanges	4,155	24.24	4,173
Très-Saint-Rédempteur	Vaudreuil-Soulanges	634	25.40	637
sous-total: Couronne Sud Ouest		27,400	567.58	27,518
Couronne Sud Est				
Saint-Antoine-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	1,550	65.26	1,557
Saint-Charles-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	1,805	63.59	1,813
Saint-Denis-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	2,177	82.20	2,186
Saint-Marc-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	1,996	59.51	2,005
sous-total: Couronne Sud Est		7,528	270.56	7,560
total: Couronne Sud		34,928	838.14	35,078
total: Municipalités à AJOUTER		43,638	937.87	43,870
Municipalités à ENLEVER				
Couronne Sud Ouest				
Beauharnois	Beauharnois-Salaberry	(11,599)	(73.05)	(11,686)
sous-total: Couronne Sud Ouest		(11,599)	(73.05)	(11,686)
Couronne Sud Est				
Richelieu	Rouville	(4,965)	(29.75)	(4,981)
Saint-Mathias-sur-Richelieu	Rouville	(4,298)	(48.22)	(4,296)
sous-total: Couronne Sud Est		(9,263)	(77.97)	(9,277)
total: Couronne Sud		(20,862)	(151.02)	(20,963)
total: Municipalités à ENLEVER		(20,862)	(151.02)	(20,963)
Total: Plan de gestion (80 villes)		3,402,253	4,625.36	3,453,349

Annexe 5: Modèle de présentation succincte de la firme

1: Identification de la firme (ou de la firme chef-de-file dans le cas d'un Groupement)

Raison sociale _____

Adresse de la _____

place d'affaires _____

au Québec _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

2: Identification des autres firmes membres du Groupement, le cas échéant.

Fournir les mêmes renseignements qu'en 1, sur des feuilles séparées, pour chaque firme.

3: Statut juridique (propriétaire unique, société, compagnie incorporée, etc.)

4: Nom du président de la firme

Nom _____

Courriel _____

5: Ressources humaines de la firme (nombre actuel d'employés)

Professionnels _____ Appui technique _____ Administration _____

6: Contrôle de la qualité du travail

Si la firme met en pratique un programme de contrôle de la qualité de son travail, identifier sur une feuille séparée les étapes principales de ce programme (contrôle des intrants, contrôle des extrants et des livrables, etc.).

Si la firme est inscrite au programme d'accréditation ISO 9001, l'indication du n° de certificat et de sa date d'expiration suffit.

Annexe 6: Modèle de présentation succincte des compétences de la firme

La firme proposante peut présenter divers projets qu'elle a réalisés dans un domaine connexe au présent mandat, à raison d'**une page séparée** par projet. Chaque page de présentation doit contenir les renseignements suivants:

- 1: Nom du projet.
- 2: Nom du client, nom de la personne responsable du projet, n° de téléphone du responsable.
- 3: Description sommaire du projet.
- 4: Dates de début et de fin de réalisation du projet (le cas échéant, indiquer si le projet est en cours).
- 5: Nom de la firme ayant réalisé de projet, et le cas échéant relation avec la firme proposante (compagnie affiliée, membre d'un Consortium, etc.).
- 6: Description sommaire de l'intervention de la firme proposante dans ce projet.
- 7: Valeur (en \$) des services rendus par la firme proposante.

Annexe 7: Modèle de présentation succincte des compétences du personnel clé proposé

La firme proposante doit présenter un sommaire des compétences du Chargé de projet proposé pour l'exécution du présent mandat, de manière succincte sur une page. Les compétences présentées doivent être en relation avec le présent mandat. La firme peut présenter de manière analogue les compétences des autres personnes clés proposées, sur des pages séparées.

Chaque page de présentation doit contenir les renseignements suivants:

- 1: Nom de la personne.
- 2: Identification de ses titres réservés et diplômes universitaires post-gradués, le cas échéant (ex.: urb., ing., MBA, M.Sc.A., M.Ing.)
- 3: Identification des diplômes universitaires obtenus (incl. date d'obtention et nom de l'université).
- 4: Nombre d'années d'expérience depuis la graduation universitaire.
- 5: Nombre d'années d'expérience dans le domaine connexe au présent mandat.
- 6: Résumé de l'expérience de la personne dans les 2 ou 3 projets les plus pertinents au présent mandat, dans un paragraphe par projet contenant:
 - l'identification du projet,
 - un sommaire de l'intervention de la personne, de ses responsabilités techniques et administratives dans ce projet.

Le CV au long de la personne doit être inclus dans le document "Présentation détaillée de la firme".

—